



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-106

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-43927-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE À LA MISSION LOCALE - APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire :

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014

Nomenclature : 8.6

Emploi-formation professionnelle

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE À LA MISSION LOCALE - APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Mission Locale du Pays d'Aix (MLPA) est une association qui remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle. Elle aide les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale, en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi durable.

Son rôle s'étend également à la prise en compte de l'ensemble des problèmes d'insertion sociale dans tous les domaines de la vie quotidienne (logement, sport, santé, culture, loisirs...).

L'association est constituée d'une équipe de conseillers qui accueille les jeunes sur le flux ou sur rendez-vous, et les accompagne dans l'élaboration d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Sur chaque antenne, un espace d'accueil et d'information est organisé pour les jeunes avec documentation et affichage actualisé régulièrement. La documentation s'articule autour des thématiques suivantes : Emploi, formation/métier, santé, logement, citoyenneté, vie sociale, mobilité et mobilité internationale. Des ordinateurs sont également mis à disposition.

Il est à noter que le 30 janvier 2012, le Président de la Mission Locale du Pays d'Aix a diffusé une lettre d'engagement, pour l'inscription effective des services de la Mission Locale

dans une démarche de management qualité en vue de sa certification conforme aux exigences de la norme internationale ISO.

En effet, au vue des nouvelles exigences du contexte communautaire, l'organisation doit rendre lisible à l'ensemble des partenaires les méthodes, ambitions et résultats.

Le but de cette démarche est principalement d'améliorer la qualité des services en direction des jeunes et d'optimiser les relations professionnelles avec l'ensemble des partenaires.

A cet effet, le personnel MLPA, s'engage à organiser leurs relations, autour de 4 grands axes :

- L'harmonisation des procédures d'accueil et d'accompagnement du public pour un service de qualité et une équité de traitement des jeunes,
- L'amélioration de l'offre de services aux entreprises,
- L'adaptation des méthodes de travail pour répondre aux évolutions,
- L'accroissement des compétences, des capacités à innover et conduire de nouveaux projets pour participer activement au développement local.

LA MISSION LOCALE EN QUELQUES CHIFFRES :

La Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix accueille, informe et accompagne annuellement vers l'emploi, près de 5 000 jeunes, âgés de 16 à 25 ans non révolus, de faible niveau de qualification .

En 2013, 5 192 jeunes ont été accueillis dont 2841 uniquement sur l'Antenne d'Aix-en-Provence.

Aujourd'hui, cette association, qui développe une véritable mission de service public, officie sur un large territoire géographique :

- 33 communes (*dont 30 communes adhérentes*) majoritairement situées sur le territoire de la Communauté du pays d'Aix,
- 6 antennes (2 sur la Ville d'Aix en Provence et 4 en ruralité),
- 40 salariés y sont employés, principalement des conseillers en insertion professionnelle.

Il convient de rappeler que depuis le 02 avril 2013, la Mission Locale a déménagé sur le territoire du Jas de Bouffan sur le site de l'École Joseph d'Arbaud.

Pour accompagner cette dynamique et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de la Mission Locale.

Pour l'année 2014, la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix sollicite auprès de la Ville d'Aix-en-Provence, le versement de la cotisation annuelle obligatoire d'un montant de : **224 570, 20 €**, soit une participation sur la base de 1,55 € par habitant et sur les résultats INSEE des populations légales 2008 qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2011.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des derniers versements effectués, sachant que le versement intégral de la cotisation est prévu pour 2014. Ce dernier interviendra dès réception du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de l'association.

Cotisation 2009	Cotisation 2010	Cotisation 2011	Cotisation 2012	Cotisation 2013	Cotisation 2014
212 453,85	225 867,55	227 369,50	226 378,00	225 173,15	224 570,20

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'adhésion 2014 de la Ville d'Aix-en-Provence à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix ;
- **APPROUVER** le montant de la cotisation et la modalité de versement de celle-ci ;
- **DIRE** que la somme globale de 224 570,20 € (deux cent vingt quatre mille cinq cent soixante dix euros et vingt centimes) sera imputée au Budget 2014 sur la ligne 9290 6558 1695 intitulée : contribution obligatoire Mission Locale, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-106 - ADHÉSION DE LA VILLE À LA MISSION LOCALE - APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)